



**JARDINS DE COCAGNE**  
MÂCON

## NOTICE DES PRÉLÈVEMENTS 2024 JARDINS DE COCAGNE DE MÂCON

**Nous livrons 48 paniers sur 52 semaines.** Nous fermons pendant les vacances de fin d'année et stoppons la livraison de paniers (mais le magasin reste ouvert) 15 jours au printemps.

**Ces 48 paniers sont réglés par prélèvements mensuels sur l'année. Chaque prélèvement couvre 4 paniers consommés sur la période de facturation.**

**Chaque mois, le prélèvement représente le règlement des 4 paniers de la période qui vient de se terminer. En 2024, prélèvements sont les suivants :**

- Début février : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 2 à 5 + l'adhésion 2024
- Début mars : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 6 à 9
- Début avril : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 10 à 13
- Mi mai : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 14 à 19 (nous ne livrons pas de paniers sur les semaines 16 et 17 mais les marchés sur place seront maintenus)
- Mi juin : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 20 à 23
- Mi juillet : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 24 à 27
- Début août : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 28 à 31
- Début septembre : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 32 à 35
- Début octobre : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 36 à 39
- Début novembre : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 40 à 43
- Début décembre : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 44 à 47
- Début janvier 2025 : le prélèvement couvre le règlement des paniers des semaines 48 à 51 (il n'y aura ni panier ni marché les semaines 52 et 01 de 2025).

Les paniers reprendront le mardi 07/01/2025.

**Nous faisons le choix d'effectuer des prélèvements réguliers.** Ainsi, sauf si vous ne doublez pas votre panier annulé dans la même période de facturation, vos prélèvements sont fixes et équivalents à 4 paniers consommés.

Vous pouvez annuler sans doubler jusqu'à 6 paniers dans l'année civile. Ces paniers ne vous seront pas facturés. Au-delà de ce nombre, nous vous demandons de doubler votre panier annulé sur une autre semaine de votre choix.

Inversement, rien ne vous interdit de doubler vos paniers à la suite de chaque absence.

L'équipe des Jardins de Cocagne de Mâcon

ENSEMBLE, CULTIVONS LA SOLIDARITE



636 chemin de l'aérodrome – 71000 Mâcon

03 85 22 05 91 – [secretariat@jdcmacon.org](mailto:secretariat@jdcmacon.org) – [www.jdcmacon.org](http://www.jdcmacon.org)



Siret : 41477383800027 – Code NAF : 0113Z – TVA intracommunautaire : FR94414773838